

Coronavirus (COVID-19)

BULLETIN D'INFORMATION DU 10 JUIN 2020

AUX PRESTATAIRES DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE (SGEE)

1- RAPPEL : DROIT DES PARENTS DE CONSERVER LEUR PLACE SANS FRAIS NI PÉNALITÉ

En vertu du décret no 505-2020 du 6 mai 2020, les parents qui ne souhaitent pas envoyer leur enfant dans leur service de garde ou qui ne peuvent pas le faire en raison des restrictions quant au nombre d'enfants pouvant être reçus, ont le droit de conserver leur place sans aucun frais ni pénalité.

Ce droit existe jusqu'à la levée des restrictions quant au nombre d'enfants pouvant être reçus (prévue pour l'instant le 22 juin 2020 en zone froide et le 13 juillet 2020 en zone chaude), ou encore, jusqu'à l'expiration de l'entente de services (selon la première des éventualités).

De plus, ce droit du parent existe, peu importe ce qui est indiqué dans l'entente de service conclue. Tous les prestataires de SGEE (centre de la petite enfance, garderie ou personne reconnue à titre de responsable d'un service de garde en milieu familial) sont donc légalement tenus de respecter ce droit, à défaut de quoi ceux-ci s'exposent à une **amende de 1 000 \$ à 6 000 \$** en vertu de la Loi sur la santé publique.

2- REPORT DE LA DATE DE TRANSMISSION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL (RFA) 2019-2020

Le 6 avril 2020, le Ministère a annoncé le report du délai de transmission du RFA 2019-2020 au 31 juillet 2020 en raison des contraintes liées à la pandémie de la COVID-19. Cette situation demande de revoir à nouveau cette date et à reporter au 30 septembre 2020 le dépôt du RFA 2019-2020 au Ministère et ce, afin de permettre aux auditeurs d'effectuer leur audit dans un délai raisonnable. Malgré ce report au 30 septembre 2020, les services de garde peuvent transmettre leur RFA 2019-2020 avant la date limite en tenant compte de leur situation.

3- DÉBUT DE LA DEUXIÈME PHASE DE LA RÉOUVERTURE DES SGEE EN ZONE CHAUDE

Tel que prévu, les SGEE de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Joliette et de la municipalité de l'Épiphanie pourront entamer la deuxième phase de la réouverture le lundi 15 juin. Vous pouvez vous référer au tableau publié dans l'édition du Bulletin du 28 mai en ce qui concerne la capacité et les ratios à appliquer aux différentes phases de réouverture.

4- MODULES EXTÉRIEURS DE JEUX

Le Gouvernement a annoncé le 30 mai dernier l'ouverture d'espaces publics extérieurs, tels que les piscines extérieures publiques, les patageoires extérieures publiques, les blocs sanitaires de ces installations ainsi que les modules de jeux situés dans les parcs publics, dont les jeux d'eau. En cohérence avec cette décision gouvernementale, le Ministère autorise les services de garde à utiliser leurs modules extérieurs de jeux en respectant les consignes sanitaires.

Voir à cet effet : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html>.

5- PRÉCISION CONCERNANT LE BABILLARD D'EMPLOI «JETRAVILLE»

Dans le bulletin d'information du 8 juin 2020, des informations à propos du nouveau babillard d'emploi «Jetravaille» vous ont été transmises. Veuillez noter que **le babillard demeure accessible aux employeurs au-delà du 9 juin 2020** pour afficher la liste des postes à pourvoir dans leur établissement.

Vous êtes invités à vous inscrire au babillard «Jetravaille» dès maintenant!

<https://www.quebec.ca/emploi/offres-d-emploi/besoins-urgents-covid-19>

Le Bulletin est une publication qui contient des informations ponctuelles pour les SGEE en contexte de pandémie. Veuillez toujours vous référer à la version la plus récente du Bulletin car l'information concernant un sujet est susceptible d'être mise à jour en fonction de l'évolution de la situation.

Coronavirus (COVID-19)



Si vous n'avez pas trouvé de réponses à vos questions sur ces sites, nous vous invitons à communiquer avec le Centre des services à la clientèle et des plaintes du Ministère en composant le numéro de téléphone sans frais suivant : 1 855 336-8568, de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.